

# ASSEMBLÉE NATIONALE

7 janvier 2014

---

EXPOSITION AUX ONDES ÉLECTROMAGNÉTIQUES - (N° 1635)

Tombé

## AMENDEMENT

N ° CE115

présenté par  
Mme Abeille, rapporteure

-----

### ARTICLE PREMIER

A la première phrase de l'alinéa 3, supprimer les mots :

« et des usagers ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision rédactionnelle.

Faire simplement référence à la population permet de répondre à l'objectif poursuivi par la proposition de loi, à savoir modérer l'exposition aux radiofréquences de tous, que la personne exposée utilise ou non à un appareil émetteur de radiofréquences.